



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 82215

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos des revendications des masseurs-kinésithérapeutes concernant la prise en charge des prestations d'ostéopathie. La profession souhaiterait en effet que ces actes ne fassent pas l'objet d'une prise en charge par les caisses d'assurance maladie. Il lui demande quelles suites il entend réserver à cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82215

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11974